

Compte rendu de la Commission Restaurant Scolaire Lundi 7 février à 18h

Présents :

Elus :

CAILLET Sylvie (Adjointe au Maire- Affaires Scolaires – Vie associative)
CHEVROLAT Lionel (Conseiller Délégué à la Jeunesse et aux Sports)

Service animation, éducation et jeunesse :

GILLE Alexis (Responsable du service)
ROUX Romaric (Coordinateur du Temps Méridien)

Entreprise Elios :

COLLY Delphine (Responsable du service client d'Elios)
ROANI Anissa (Diététicienne de la cuisine centrale d'Elios)

Invités (Association des Parents Indépendants) :

NARS Fabienne (Référente Cantine de l'association des Parents Indépendants)
PROU Juliette (Membre de l'association des Parents Indépendants)

Mme Caillet ouvre la commission à 18h dès l'arrivée de l'ensemble des membres de la commission. Elle se présente en tant que nouvelle adjointe au maire.

La société de restauration Elios en profite pour présenter leur nouvelle responsable du service client et leur nouvelle diététicienne, COLLY Delphine et ROANI Anissa.

Echanges sur les menus de la période écoulée :

L'association des parents indépendants estiment que le bilan est très disparate en fonction des enfants, des jours et des différentes composantes des menus. Ils questionnent Elios sur une présence potentielle de vers dans les radis. Elios affirme que lorsque les produits sont bio, les légumes arrivent très terreux et non lavés. Les radis sont désormais présentés coupés et non entiers pour éviter ce problème.

Echanges sur les menus de la prochaine période :

Mme Roani, diététicienne Elios nous présente les menus pour la période à venir. L'ensemble des menus sont validés par la commission. Nous retiendrons : Le mardi 1^{er} mars : Mardi Gras, le jeudi 24 mars : Italia Mama-mia et le jeudi 14 avril : pâques.

Les questions des Parents Indépendants :

Qu'en est-il de la proposition « 1 poisson frais par mois » ?

Elios répond n'avoir aucune connaissance du positionnement du nouveau directeur de la cuisine centrale à ce jour sur le sujet.

Est-il possible d'affichage origine des viandes sur les menus distribués en amont et sur BonApp afin de communiquer aux familles ?

Elior répond qu'en avance, il n'est pas sûr que ce soit possible car les commandes arrivent au compte-goutte. Madame Colly va se renseigner pour voir ce qu'il est possible de faire.

Concernant la communication d'Elior :

Les parents d'élèves demandent s'ils peuvent être en copie des mails de communication d'Elior. Ils demandent aussi l'envoi d'une newsletter de fin de mois avec la facture. Madame Caillet transmettra la newsletter à madame Nars et la publiera, dans la mesure du possible, sur Facebook.

M. Gille informe Elior que la municipalité souhaiterait récupérer le dernier rapport annuel d'activités comprenant le compte rendu de contrôle de l'hygiène ainsi que le suivi qualité et satisfaction des usagers. Elior se chargera de les transmettre en mairie dans les prochaines semaines.

Point protocole :

En maternelle : depuis décembre, le Restaurant Scolaire organise un service par classe et non plus par aile de bâtiment sans placement des enfants par table. Il en est de même pour les dortoirs. Les cours sont organisées en 2 zones de récréation, par aile de bâtiment.

En élémentaire : pas de changement particulier. Les enfants déjeunent par classe et sont placés à table. Les enfants peuvent venir voir le coordinateur pour changer de tables. A ce jour, il n'existe aucun souci de timing soulevé par les enfants et/ou les agents du service, pour entrer dans la cantine (maximum 12h50). Les cours sont toujours en fonctionnement par zone. A noter que depuis le 04 février dernier, les ballons, en accord avec le protocole, peuvent de nouveau être utilisés dans chaque zone si une rotation est effectuée toutes les 24h. Le masque reste quant à lui toujours obligatoire en extérieur.

Concernant les dépistages, il n'y a pas d'impact sur le fonctionnement du service avec les attestations car elles sont récupérées soit par le centre de loisirs GABI ou par les écoles le matin à l'arrivée des enfants.

Questions PI :

Concernant un reportage photo effectuée par les PI sur la cuisine centrale et souhaite en faire profiter la mairie :

Mme Caillet et le service acceptent recevoir le reportage photo réalisé et remercie les parents d'élèves pour ce document.

Concernant les comptes rendus des commissions :

M. Gille confirme que l'ensemble des comptes rendus sont à jour sur le site internet de la commune.

Quid d'une réunion d'information pour les parents :

Mme Caillet estime que la période actuelle n'y s'y prête pas. De plus, elle ne voit pas l'intérêt d'une réunion supplémentaire. Cette commission a été mise en place spécifiquement pour les problèmes et l'information sur la restauration scolaire. C'est aux PI de retransmettre les infos des commissions. Mmes Nars et Prou trouveraient cela intéressant pour présenter la cantine sur un fonctionnement classique (self, prestataire, service, etc). Pour Mme Caillet, ce type d'information peut se faire autrement que par une réunion publique. Une réflexion est en cours sur la présentation de la cantine par le biais d'un visuel, d'un reportage photo...

Est-il possible de créer sondage auprès des enfants ?

M. Gille informe qu'Elior a transmis un questionnaire anonyme très complet, portant sur l'ambiance générale, les menus, les repas avec les copains, etc et qui a été réalisé sur 3 jours pour respecter le protocole en vigueur. Il est à l'étude un projet CME pour une enquête à réaliser par les enfants.

Quid de l'Observatoire du goût ?

Depuis novembre dernier, le service a été mis en place avec l'aide de deux animatrices en maternelle et une animatrice en élémentaire, qui échangent avec les enfants et avec les équipes après le service. Le service est donc d'accord avec l'effet « disparate ». Les PI se demandent comment il est possible de communiquer là-dessus ? M. Gille explique qu'il serait peut-être possible d'extraire, via ELIOR, les infos pour mettre en corrélation avec les prochains menus.

Quid d'une visite de la cantine ?

À la suite des réunions avec l'exécutif : une visite de la cantine n'est pas envisageable car les Elus estiment que les agents ont besoin de travailler dans la confiance et sans avoir la « sensation d'être jugés ». Cela peut être pris pour du « contrôle ». Les représentants de l'association expliquent qu'une Loi existe sur ce sujet. Mme Caillet demande à madame Nars de lui communiquer ce texte.

Quid de la lutte contre le gaspillage alimentaire ?

Le service explique que ce sujet est à ce jour non traité à cause du protocole sanitaire actuel. Mme Caillet y est, quant à elle, très favorable, et ce, dès que cela sera possible.

Quid de la fréquentation en hausse ? Quelles pistes ?

Une réflexion globale a déjà été effectuée par la municipalité en prenant en compte les conséquences de tout cet afflux de nouveaux arrivants. Les Elus tiendront au courant l'association des parents indépendants pour leur faire part des solutions. Elle affirme qu'il existe des pistes solides, et que cette fréquentation en hausse fait partie des préoccupations majeures de la commune.

Quid d'accueillir des -3 ans sous dérogation ?

Pour les élus, cela n'est toujours pas d'actualité : les – de 3 ans sont trop petits pour être toute la journée à l'école. Les journées sont longues, avec une grosse pression pour les 2-3 ans. Cela susciterait aussi de grosses problématiques pour les dortoirs. Les Parents Indépendants se demandent quelles sont les solutions pour les familles pour lesquelles il n'est pas possible de s'organiser autrement ? Mme Caillet informe que le Relai Petite Enfance (RPE) peut trouver des solutions pour les familles dans le besoin. Que les familles dans le besoin n'hésitent pas à se tourner vers le service ou la coordinatrice Mathilde LOPEZ.

Quid du nouveau marché (fin juin 2023) ?

L'association des parents d'élèves souhaitent apporter son aide. Madame Caillet précise que les élus souhaitent une réflexion professionnelle, par un cabinet d'étude s'il le faut. Les représentants des PI seront consultés et informés le moment venu.

Quid du courrier des familles sur les facturations repas ?

Les parents questionnent le service sur le courrier reçu en début de mois concernant la facturation des repas. Le service rappelle qu'une annulation d'un repas doit être faite la veille avant 10h comme le stipule le règlement intérieur du restaurant scolaire. Concernant l'absence d'un enseignant ou la fermeture de classe, les parents se doivent d'annuler les repas via le portail famille.

Enfin, pour toute absence liée au COVID (positif ou cas contact), l'article 6 du règlement intérieur sera appliqué à compter du 1^{er} février 2022.

Mme Caillet explique que, la commune a aidé et soulagé les familles depuis la rentrée scolaire en assouplissant le règlement intérieur. Cependant, à ce jour, cela représente une dépense trop importante pour la commune.

Les PI demandent ce que l'on peut faire des repas commandés en trop.

Le service effectue un ajustement des repas lorsqu'il y a incertitude concernant l'absence d'une classe pour gaspiller le moins possible car cela est un réel souci pour tous.